



Bonjour à toutes et à tous,

Les 22 et 29 mars prochains, nous sommes, citoyennes, citoyens, appelés à venir élire nos représentants au Conseil Départemental.

Depuis plusieurs semaines les sondages nous alertent sur la faiblesse du taux de participation prévisible à ces élections : selon ces études, plus de la moitié des français ne compte pas aller voter pour ce scrutin.

Les raisons avancées sont multiples : il y a ceux qui ne voteront pas pour adresser un message à la gauche... ceux qui feront la même chose pour s'adresser à la droite, ceux qui s'en fichent, ceux qui invoquent les «tous pourris», ceux qui n'iront pas parce qu'aucun candidat ne partage à 100% leurs idées, ceux qui déclarent qu'ils n'iront pas voter pour que «ça change»...

Votez !

Voter est un droit dans notre pays. Il n'en a pas toujours été ainsi. Le combat a été long pour l'acquérir. Voter est aussi une chance que près de la moitié de la planète est en droit de nous envier, là où ce droit est nié, truqué ou inexistant.

Voter est le premier acte de citoyenneté. C'est le moyen de protéger nos libertés et de faire fonctionner la démocratie. Certes notre système n'est pas parfait et sans doute ne le sera-t-il jamais. Mais il est de notre devoir de le protéger car les démocraties sont fragiles et les dictatures jamais très loin.

Votons pour ne laisser personne décider à notre place.

Bien à vous.

Anne-Marie Rosé



[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Elections départementales du 22 et 29 mars 2015	p 4
N'oublions pas les piétons	p 4
Vos relais de quartier	p 5
Communiquer dans le Marssac Info	p 6
Oups !	p 6
Aux douceurs du terroir : Laurent reprend les commandes	p 6
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 7 à 9
Inauguration du Tableau du «Miracle des Roses»	p 10 & 11
«Médiatic», pour tout connaître de l'actualité culturelle des médiathèques de l'Agglomération	p 11
Gym Séniors : ils en redemandent !	P12
Rendez-vous aux soirées de l'AME	P 12
Le site de la commune ouvert aux entreprises	P 13
Toc, toc, ils arrivent !	p 13
Cérémonie commémorative du 19 mars 1962	p 13
Une artiste peintre à l'école	p 14
Neige et carnaval à la maternelle	p 14 & 15
Vide dressing, avec le Comité des Fêtes	p 15
Le Wa-jutsu : 2015 démarre en trombe !	P 16
6 ^{ème} salon d'expression libre de Marssac	p 17
Retour en images sur le repas de nos aînés	p 18 & 19
Bibliothèque « La Vieille Cantine »	p 20
Numéros utiles	p 20

Précision

Marssac info, journal municipal d'information
Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé
Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page : P. Crépin
Tirage : 1600 ex
Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé
Impression : Sorep Albi
Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47
Fax 05 63 53 10 15
accueil@marssac-sur-tarn.fr
www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

.....
Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un événement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE
DU MIDI

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les événements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin :
pascal.crepin@wanadoo.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
ou

Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr

Trottoirs plus accessibles

Il suffit parfois de petits riens pour améliorer les déplacements de celles et ceux qui ont du mal à se déplacer, qu'ils cheminent avec poussettes, cannes ou fauteuils roulants... Nos agents sont ainsi intervenus en plusieurs lieux du centre-ville pour y remédier :

Rue des écoles :

un panneau signalétique et une balise qui étaient particulièrement gênants ont été déplacés pour dégager le passage sur le trottoir qui longe l'école primaire.

Rue Saint Barthélémy : une jardinière gênait l'accessibilité au trottoir, en bout du passage clouté. Elle a été enlevée.

Avenue de Toulouse : des poubelles ont été enlevées et repositionnées, en alignement des barrières, pour dégager le passage sur trottoir.



Meilleure visibilité en sortie de la rue Saint Barthélémy

Des automobilistes, peu soucieux des règles du code de la route, avaient pris l'habitude de garer leur voiture sur le trottoir de l'avenue de Toulouse, en dehors des places de parking pourtant toutes proches. Ces stationnements sauvages, à proximité du carrefour, gênaient le passage des piétons sur le trottoir. Ils limitaient aussi fortement la visibilité pour les conducteurs venant de la rue Saint-Barthélémy qui voulaient s'engager sur la départementale. Pour remédier à cette situation, des jardinières supplémentaires ont été installées le long du trottoir. Elles empêchent désormais tout stationnement sauvage à cet endroit.



Entretien de la voirie communale

Les travaux de « Point à Temps » sont en cours sur la commune. Nos agents sont intervenus rue Neuve, rue des Lizes, rue Tominarié, rue de la Vialette, impasse Pinérule et lotissement Beau site.

Elections départementales du 22 et 29 mars 2015

Quelques chiffres sur ces élections départementales

98 c'est le nombre de Conseils départementaux (anciennement appelés Conseils Généraux) que compte désormais la France

23 c'est le nombre de circonscriptions électorales dans le Tarn depuis l'institution de la nouvelle carte électorale de 2013

6 pour 6 ans, c'est la durée du mandat des nouveaux conseillers départementaux qui vont être élus fin mars.

3 pour Albi 3, c'est la circonscription de rattachement de Marssac. Outre Marssac, Albi 3 recouvre les communes ou quartiers de Terssac, Castelnaud de Levis, Mailhoc, Milhavet, Sainte Croix, Ville-neuve-sur-Vère, Cagnac-les-Mines, Castelviel-Gare, Rayssac 1, Rayssac 2, Rudel-Curveiller-Canavière.

2 c'est le nombre de conseillers départementaux qui seront élus dans chaque circonscription. Les candidats doivent se présenter dans chaque circonscription en binôme, composé d'un homme et d'une femme. Il y aura donc un conseiller départemental homme et une conseillère départementale femme élus dans chaque circonscription.

12,5% c'est le pourcentage seuil pour que les candidats puissent se maintenir en cas de 2^{ème} tour. Ce pourcentage est calculé sur le nombre de suffrages exprimés, ce qui exclut les bulletins blancs et les nuls.

A retenir

Les candidats d'Albi 3 : M.Bacou et Mme Grosjean (FN) – M.Ramond et Mme Geraud (PS) – M.Bouat et Mme Bascoul (UDI- DVG) – M.Grimal et Mme Engel (DVD) – M.Derrey et Mme Mastain (PC/FDG) – M. Pompounot et Mme Delebarre (EELV).

Le jour du vote je n'oublie pas !

Les bureaux de vote ouvrent à 8h et ferment à 18h.

Les électeurs doivent obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter (la liste détaillée des pièces pouvant être présentées ce jour-là est consultable dans le Marssac info de janvier-février).

Petits travaux à l'école

Plusieurs points d'eau chaude ont été installés pour faciliter le travail des ATSEM et du personnel qui assurent l'entretien des locaux de l'école.

Un nouveau lavabo a été installé dans les toilettes de la cantine.

Deux points d'arrivée d'eau chaude sécurisés ont été installés, l'un dans les toilettes de la salle de psychomotricité, côté maternelle, et l'autre à l'étage du bâtiment A, côté primaire.

Un chauffe-eau défectueux a été également remplacé.



Les travaux d'enfouissement continuent route d'Albi... Priorité, feu clignotant, circulation alternée... Prudence, prudence.. Et n'oublions pas les piétons.



RELAIS DE QUARTIER AU COEUR DE MARSSAC

Connaissez-vous votre relais de quartier ?

Ces volontaires, hommes et femmes, se mettent bénévolement au service de leur quartier pour plus de proximité entre les hommes. Ils sont présents dans chaque quartier. Vous trouverez ici leurs noms, leurs numéros de téléphone et/ou leurs mails.

N'hésitez pas à les contacter. Ils sont là pour vous informer, au plus près des réalités de la vie de votre quartier. Ils sont là aussi, à votre écoute, pour faire remonter vos observations en mairie et s'assurer des suites qui y sont données.

Secteur 1 Centre ville - Tonimarié Le hameau 2 - Vieux Marssac

M. COMBRE Yves-Roger
Mme LO Catherine 05 63 55 20 51
M. MIALHE Xavier 06 83 20 31 96
xavier.mialhe@sfr.fr
M. GUILHEM jean 06 63 67 58 18
jean.guilhem@bbox.fr

Secteur 2 Le Buc - Tourtignac

M. PECH Roger 05 63 55 42 75

Secteur 3 Lamartine - Pelbousquié

M. REDELSPERGER Olivier 06 18 50 76 87
olivier.redels@sfr.fr

Secteur 4 entre la route de Lagrave, la rue Bernissard et la SNCF

Mme CINTAS Marie Line 05 63 53 23 12
Mme ALARY Sylvie 05 63 55 46 16
M. PECH Roger 05 63 55 42 75

Secteur 5 Le Clos Fleuri - Le Clos Provençal - Les Zagadies - Plaisance - Clos de Barret

Mme VINCENT Yveline 05 63 53 01 06
M. LABORDE René 05 63 56 37 86
M. BRISSEBRAT Claude 06 69 56 50 17
claudette.brissebrat@sfr.fr

Secteur 6 La Tancade - la Pelatié - Lavergne

Mme MAES Chantal 05 63 53 10 47
Mme AUDREN Nadia 05 63 56 61 75
audren.nadia@laposte.net

Secteur 7 La Vialette - St Barthélémy - Guille Rieumas

Mme FERRIERE Charlette 05 63 55 40 41
Mme RIVES Yvette 05 63 53 95 07

Communiquer dans votre Marssac Info, c'est simple ! Les clefs d'un article réussi !

Un titre (pas de majuscules) + Un texte + Une ou plusieurs photos + Un contact (nom, tél, mail, site internet...)

Les clefs d'un envoi réussi !

Vos articles par mail : pascal.crepin@wanadoo.fr



Pas de fichiers (affiche, flyer, etc...) en PDF (Problème de compatibilité de police de caractère, de conversion, etc...) Envoyez-moi le fichier uniquement sous word ou en JPEG. Je me réserve le droit de les refuser...

Texte sous word.



Photos à part et en JPEG (n'incluez pas vos photos dans une page word ! Problème de taille et donc de qualité !) Préférez une pièce jointe, un fichier word, plutôt que d'écrire votre article directement dans le corps d'un mail.

Et puis, pour finir... respectez le planning d'envoi de vos éléments :
avant le 20 de chaque mois ! Merci

Pascal Crépin

Ouups !

Dans l'article «Rappel à la loi», page 11 du numéro 58, le bon numéro de téléphone du service hygiène et santé de l'agglomération est le 05.63.76.05.97.

Cave à vins « Aux douceurs du terroir » : Laurent reprend les commandes



En 1999, Laurent Patrocino reprenait ce commerce situé 13 avenue d'Albi. Un bon développement – produits et relations humaines – dans un village en expansion a caractérisé le fonction-

nement de la cave pendant 13 ans.

C'est en conservant le même esprit qu'il vous retrouvera à partir de la mi mars et vous proposera une gamme inédite de vins, de champagnes,

d'apéritifs et de spiritueux de qualité.

Un week end inaugural autour d'une dégustation est prévu pour le printemps 2015.

A bientôt !

- CONSEIL MUNICIPAL n°15/01 -

Compte rendu de séance
Du jeudi 29 janvier 2015
Ouverture de séance à 18h30

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-neuf janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP,
Lydie PICARONIE, Adjoints ;
Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CRÉPIN représenté par Pascal PECHARMAN
Jacqueline DEIDE-ROBERT représentée par Jean GUILHEM
Morgane DESMAZES représentée par Lydie PICARONIE
Elise FARGIER représentée par Michel GASC
Anne PIEROT représentée par Jean-Pierre CASSAGNES
Thierry STEFANON représenté par Myriam DELARUE

Absents :

Fanny BOULZE, Thierry MALLÉ, Jean-Pierre PUJOL,

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de la convocation : 23 janvier 2015

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014

Avec 19 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 - Admissions en non-valeur
- 2 - Demande de subvention DETR
- 3 - Convention fonds de concours C2A
- 4 - Mise en place de la comptabilité fonctionnelle
- 5 - Logiciel service technique

Personnel

- 6 - Avancement de Grade

Urbanisme

- 7 - Déclassement d'un morceau de parcelle pour

cession à la SEM 81

8 - Acquisition de parcelle pour le futur rond-point.

Questions diverses

Rajout de deux délibérations autorisées par le Conseil Municipal

9 - SIAEP : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Potable de l'année 2013

10 - Convention de servitude ERDF

1 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame le Maire fait part de l'impossibilité pour la Trésorerie de recouvrer certaines sommes relatives à des titres émis par la commune.

Elle propose d'admettre les montants suivants en non-valeur :

Assainissement :	697.65 euros
Commune :	1 820.98 euros

Soit un total de 2 518.63 euros

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, admet ces montants en non-valeur sur le budget communal 2015.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2014. Ces dépenses portent sur des travaux de mise aux normes de sécurité, d'accessibilité aux écoles ainsi qu'à la mairie, l'achat de 2 vidéoprojecteurs interactifs pour l'école primaire et la réfection de la toiture de l'ancienne distillerie.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

3 portes anti-paniques avec 1 ouvrant de 1000	15 053.00 euros
Barre anti-panique sur porte existante	794.80 euros
Vidéoprojecteurs interactifs école primaire	5 211.00 euros
Réfection toiture ancienne distillerie	43 404.00 euros

TOTAL H.T.	64 462.80 euros
TVA	12 892.56 euros
TOTAL	77 355.36 euros

RECETTES

Subvention DETR 50 %	32 231.40 euros
FCTVA 15.761 %	12 191.98 euros
Autofinancement	32 931.98 euros
Total	77 355.36 euros

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité ;
AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2015, au taux de 50 %.

3 – CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS A LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marssac sur Tarn, comme l'y autorise l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce fonds de concours est attribué pour la construction du complexe omnisport.

Le montant du fonds de concours est de 40 000 euros, pour un montant total de dépenses de 200 000 euros HT et représente 20 % de l'assiette éligible.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'en accepter le principe et de l'habiliter à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui en fixe les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la commune de Marssac sur Tarn
- D'HABILITER Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

4 – COMPTABILITE FONCTIONNELLE

La communauté d'agglomération met progressivement à disposition des 17 communes un logiciel de comptabilité (Ciril) qui permettra de répondre à l'obligation législative de mise en œuvre de services communs. La comptabilité utilisée par ce logiciel est la comptabilité des communes de + de 10 000 hab.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'utilisation de la comptabilité fonctionnelle développée à partir du 1/01/15.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Entendu l'exposé,

- APPROUVE l'utilisation de la comptabilité fonctionnelle développée à partir du 1er janvier 2015,
- DIT que le budget sera voté par nature, avec une présentation croisée nature/fonction.

5 – LOGICIEL TECHNIQUE

Dans le cadre de la recherche d'amélioration des services, il est proposé d'acquérir un logiciel technique qui sera utilisé par l'agent d'accueil, les services techniques, le service comptabilité et le secrétariat général. Le groupe de travail a étudié 3 propositions. La proposition du logiciel Berger Levraut est la plus complète et la moins chère. Afin de pouvoir bénéficier d'un prix promotionnel, il est demandé au conseil de délibérer sur une ouverture de crédit, par anticipation, propre à cet achat sur le budget 2015.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

Ouvre les crédits par anticipation au budget 2015 comme suit :

Opération n° 606: informatique 2015 cpte : 2051 :
7 500 euros

6 – AVANCEMENT DE GRADE

Considérant le tableau des agents promouvables établi par le centre de gestion et le ratio d'avancement de grade voté par le Conseil Municipal le 21 novembre 2008,

Après avis du groupe de travail «Ressources Humaines» réuni le 21 janvier 2015

le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de modifier, à compter du 01/01/2015, le tableau des effectifs comme suit :

Ancien

Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2^{ème}
Classe

Nombre de postes : 1

Nouveau

Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1^{ère}
Classe

Nombre de postes : 1

7 – DECLASSEMENT ET CESSIION DE TERRAIN A LA SEM 81

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de déclasser une partie du domaine public situé dans le périmètre de la ZAC de Bourdelas, rue Tonimarié. En effet, la société THIRIOT souhaite acquérir le terrain cadastré section AB n°316p dans la ZAC du Bourdelas pour y construire 6 pavillons de plein pied. Le permis de construire délivré le 04 décembre 2014 a reçu un avis favorable. Cependant, lors du bornage du terrain, il s'est avéré que l'implantation d'un pavillon empiète sur le domaine public. La société THIRIOT souhaite

en conséquence acquérir la partie du domaine public concernée.

Considérant que la Commune n'a plus l'utilité de ce délaissé qui n'a plus vocation de Domaine Public ;
Vu la réalisation de l'aménagement du Macrolot 4 de la ZAC de Bourdelas par la SEM 81 ;
Vu le compromis de vente entre la SEM 81 et la Société THIRIOT ;
Vu l'Arrêté du 04/12/2014 accordant un Permis de Construire à la Société THIRIOT ;
Vu le document d'arpentage établi par le Géomètre le 09/12/2014 ;

Madame le Maire propose le déclassement de l'immeuble sis rue Tonimarié et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

La partie déclassée d'une superficie de 37 m² sera numérotée section AB parcelle n° 328 et cédée à la SEM 81 au prix de un euro.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entendu le présent exposé et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le déclassement et l'incorporation dans le domaine privé de la Commune de la parcelle AB n° 328, d'une superficie de 37 m² ;
- APPROUVE la cession de la parcelle déclassée à la SEM 81 au prix de un euro ;
- DIT que les frais engagés pour la réalisation de cette opération sont à la charge de la SEM 81 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette cession.

8 – GIRATOIRE RD 988 – ACQUISITION DE TERRAIN

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir une parcelle de terrain nécessaire à la création du futur rond-point de l'avenue d'Albi. Cette parcelle est référencée section AA n° 232p, pour une superficie de 10 m².

Vu l'accord écrit de Mme SALVATGÉ épouse AUDOUARD Francine du 10/10/2014 ;
Vu l'accord écrit de Mme SALVATGÉ Nadine du 01/10/2014 ;

Vu l'Avis des Domaines du 20/10/2014 déterminant la valeur vénale du terrain à 5 euros le m² ;
Vu le document d'arpentage établi par le Géomètre le 21/01/2015 ;

Madame le Maire propose l'acquisition de la parcelle AA n°232p, d'une superficie de 10 m², au prix de 5 euros le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
- ENTENDU le présent exposé, après en avoir délibéré
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle AA n°232p, d'une superficie de 10 m², au prix de 5 euros le m² ;
- DIT que les frais engagés pour la réalisation de cette opération sont à la charge de la Commune ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

9 – SIAEP DU GAILLACOIS – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2013

Le Code des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, présenté aux membres du comité syndical dans sa séance du 10 décembre 2014, a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé à tous les élus par mail le 29 décembre 2014, mis à la disposition des élus en version papier à la mairie, et a également été mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Gaillacois, tel qu'annexé à la présente délibération.

10 – CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

Madame le Maire informe l'assemblée qu'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) demande la mise à disposition d'un terrain situé à Marssac sur Tarn sur la parcelle cadastrée AA 513 rue St Orens, afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF à la parcelle située à Marssac sur Tarn sur la parcelle cadastrée AA 513.

- MANDATE le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Séance levée à 19h25

Inauguration du Tableau du «Miracle des Roses»



C'est le 15 février dernier qu'a eu lieu l'inauguration du tableau de la «Tentation de Saint-François d'Assise vaincue à la Portioncule», de retour dans notre église après plusieurs mois de restauration.

Dans son discours Madame le maire a rappelé que ce tableau, aussi appelé «Miracle des Roses», est propriété de la commune depuis 1905, année de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'il a été classé par l'Etat aux monuments historiques en 1997. Sa restauration, a-t-elle souligné, s'inscrit ainsi naturellement dans le programme de protection du patrimoine communal de Marssac. Une restauration tout au long de laquelle l'expertise des services de la conservation des antiquités et objets d'art a été d'une aide précieuse pour la commune, tout autant que les aides aux financements apportés par la Direction Régionale de l'Action Culturelle, le Conseil Régional, le Conseil Général et le diocèse.



Place fut laissée ensuite aux artisans d'art qui ont travaillé avec passion pour redonner couleurs et majesté à cette œuvre mise à mal par le temps.



Monsieur Olivier Clérin a ainsi décrit comment Madame Hèlène Garcia et lui ont dû batailler patiemment, jours après jours, pour ôter l'épaisse couche de vernis à meuble qui noircissait la toile et en dévoiler à nouveau tous les détails. Madame Sophie Nicolas présenta à son tour le travail de rénovation et de dorure sur bois dont a fait l'objet l'imposant cadre de bois.

Monsieur le Curé de Marssac prit ensuite la parole pour souligner la forte mobilisation des paroissiens



siens dans l'appel aux dons qui leur avait été lancé et le soutien financier que le Crédit Agricole a aussi apporté à cette opération. Il remercia enfin la mairie pour son engagement dans la préservation de ce tableau, qui au-delà de son caractère religieux, appartient au patrimoine de tous les marssacois.

Un sympathique pot de l'amitié servi dans la salle du Conseil Municipal a clôturé cette très agréable cérémonie.

Deux questions souvent posées par l'assistance

Qui est l'auteur du tableau ?

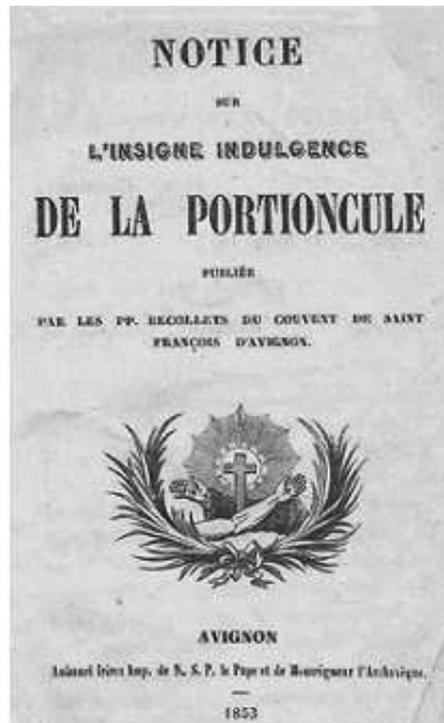
L'auteur nous reste inconnu. Mais la toile porte en bas à gauche la marque d'un blason, celui de la famille Cardon dont un membre, Jacques Cardon, fut prévôt du chapitre de Saint Salvy d'Albi en 1661. On peut supposer que cette famille en fut le commanditaire.

Qu'est-ce que le « Le Miracle des Roses » ?

Plusieurs tableaux, inspirés de la vie du saint, portent le nom de «Miracle des Roses», dont un dans l'église de Sainte-Marie des Anges, à Assise.

Des recherches sur internet nous ont permis de retrouver une intéressante « notice sur l'insigne indulgence de la Portioncule » qui évoque l'histoire du Miracle des Roses en ces termes : «Au commencement de l'année 1223, François se trouvant une nuit en prières dans sa cellule de Sainte-Marie des Anges, eut une violente tentation du démon. Pour la surmonter, il se jeta nu dans un buisson de très piquantes épines. Alors il fut environné d'une grande

lumière à la faveur de laquelle il vit sur ce buisson une grande quantité de roses blanches et rouges, quoiqu'on fût alors au milieu de l'hiver, dans le mois de janvier. En même temps, il vit un chœur de nombreux Anges qui l'avertirent de se rendre à l'église où Jésus-Christ l'attendait avec sa Sainte Mère. Il s'aperçut alors qu'il était miraculeusement vêtu d'un nouvel habit blanc; il cueillit douze roses de chaque couleur et se dirigea vers l'église dont le chemin lui paraissait richement orné».



Source : «Notice sur l'insigne indulgence de la Portioncule» publiée par les P.P. Récollets du couvent de Saint François d'Avignon en 1853.



«Médiatic», pour tout connaître de l'actualité culturelle des médiathèques de l'Agglomération

Siestes littéraires, expositions, rencontres avec les auteurs, ateliers du «Lire ensemble», soirées libre cours, cafés littéraires, rendez-vous lecture pour les tout-petits... il se passe tous les jours quelque chose dans une des trois médiathèques de l'agglomération. Alors pour tout connaître du programme proposé chaque trimestre, consultez «Médiatic», le dynamique livret de présentation de toutes les manifestations culturelles proposées dans les médiathèques d'Albi, de Saint-Juéry et de Lescure. «Médiatic» est disponible à l'accueil de la mairie et bien évidemment téléchargeable sur internet (<http://mediatheques.grand-albigeois.fr>).

Bon à savoir : l'entrée est libre et gratuite pour toutes les manifestations dans la limite des places disponibles.

Gym Séniors : ils en redemandent !

La gymnastique volontaire de Marssac a créé en septembre 2010, une heure hebdomadaire de gymnastique pour les seniors. Ce cours a connu un vif succès, à tel point que les adhérents ont souhaité avoir une deuxième heure dans la semaine. Ils ont été entendus. La municipalité nous a attribué un deuxième créneau d'une heure, le vendredi, de 14h à 15h, dans l'extension de la salle municipale.

Les personnes intéressées doivent donc se rendre à l'extension de la salle municipale le vendredi à 14h où elles pourront recueillir toutes les informations qu'elles souhaitent. Premier cours vendredi 20 février

Le Président.



L'Association Marssac Ensemble présente du

THEATRE A MARSSAC

DE LA FUITE
DANS LES IDEES
SOL
INTERPRETE PAR
JEAN MARIE COMBELLES
MIS EN SCENE PAR
CHARLES GIMAT



SALLE DES FETES A 21 H
samedi 21 mars 2015
Entrée 6 euros
4 euros pour les adhérents
GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS
<http://ass-marssac-ensemble.wix.com/a-m-e>

ME FIRES ENFER SUR LA VOIE ROMAINE

Rendez-vous aux soirées de l'AME

L'Association Marssac Ensemble est heureuse de vous convier à un bon moment de détente et d'humour autour d'un spectacle de théâtre : DE LA FUITE DANS LES IDEES

Interprété par le comédien Jean-Marie COMBELLES, d'après des textes de SOL

Samedi 21 mars à 21heures, salle extension de la salle des fêtes

Prix de l'entrée : 6 euros, adhérents AME : 4 euros, Gratuit pour les moins de 12 ans. Le spectacle sera suivi d'un pot de l'amitié

«Sol en créant son personnage de clochard joue avec les mots, les tords, les malaxe, les mélange pour créer des textes tout à la fois naïfs, sensibles, poétiques, profonds et irrésistiblement drôles qui nous parlent du monde tel qu'il va. Plutôt mal. Le montage de textes réalisé par Jean-Marie Combelles pour «de la fuite dans les idées» privilégie ceux dépeignant, avec humour et émotion, naïveté et lucidité, poésie et philosophie, sa condition et à travers elle, la nôtre. Ecrits dans les années 1970 à 2000 ces textes sont d'une actualité saisissante même s'il la dépasse pour évoquer des préoccupations individuelles et sociales. La virtuosité de leur écriture en fait des bonheurs à dire et à entendre ».

Nous vous attendons nombreux !

Pour tous renseignements : ame810@orange.fr
<http://ass-marssac-ensemble.wix.com/a-m-e>
06 24 42 23 51



Le site de la commune ouvert aux entreprises

The screenshot shows the website interface with a red navigation bar containing 'Conseil municipal', 'Associations', 'Marssac Info', 'Intercommunalité', and 'Vos démarches en ligne'. The main content area is divided into two sections: 'Artisans' and 'Entreprises'. The 'Artisans' section lists 'BC.81 COUVREUR' and 'BIP-BIP pizzéria' with their addresses and contact information. The 'Entreprises' section lists 'AirClean', 'AMEXPERT', and 'BURO ESPACE' with their details. A sidebar on the left contains a 'Mairie' menu and a 'Vie pratique' section. A top navigation bar includes a search field and social media icons.

Voilà déjà plusieurs mois que nous avons donné la possibilité aux entreprises de notre commune de se référencer sur le site de la commune. Plusieurs dizaines l'ont déjà fait.

S'incrimer (c'est entièrement gratuit), c'est la possibilité de donner une visibilité supplémentaire à votre entreprise et de profiter des 2 500 visiteurs uniques mensuels de notre site.

Des questions ? Contactez Pascal Crépin, adjoint en charge de la communication. (pascal.crepin@wanadoo.fr).

Cérémonie commémorative du 19 mars 1962

Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 19 mars 2015 devant le monument aux morts de Marssac à 18h pour une cérémonie en mémoire de la fin de la guerre d'Algérie.

Un apéritif sera servi à la mairie à la suite de la cérémonie.

Se souvenir : la loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, date anniversaire du cessez le feu en Algérie, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Toc, toc, ils arrivent !

Les bénévoles du Comité des Fêtes vont bientôt visiter chaque foyer de notre village pour présenter leur livret des fêtes du Printemps 2015.

Ce livret est un condensé des programmes festifs que le Comité vous propose du 8 au 10 mai et des publicités des différents partenaires (commerçants, industriels, artisans..) qui nous font confiance et chez qui nous vous conseillons de privilégier vos achats.

Merci de réserver un accueil chaleureux à tous ces bénévoles, ambassadeurs de notre vie associative. Votre contribution sera utilisée intégralement pour financer toutes les manifestations de notre commune (que nous souhaitons gratuites) afin de n'oublier personne.

D'avance, nous vous disons MERCI et à bientôt.

Les Bénévoles du Comité des Fêtes

Une artiste peintre à l'école

Cette année, nous accueillons à l'école une artiste peintre : Olga Vieco.

Elle intervient dans 4 classes : PS-MS et GS, CE1 et CM1. Les PS-MS ont modelé des animaux d'Afrique avec de l'argile. Les GS ont découvert l'utilisation du fusain.



Neige et carnaval à la maternelle !



Cette année, la neige était au rendez-vous ! Puis ce fut le carnaval ! Février a été riche en émotion !



Vide dressing, avec le Comité des Fêtes

Dimanche 22 mars, le Comité des Fêtes de Marssac vous propose un grand ménage de printemps... et ainsi vous aider « à faire de la place » dans vos armoires.

Venez vendre, acheter, troquer des vêtements adultes et enfants, chaussures, sacs, maroquinerie, article de beauté... à l'occasion de ce Vide Dressing de 8h à 17h.

De très bonnes affaires... c'est sûr, il va y en avoir. Des vêtements et sacs de marque à des prix dérisoires... c'est la bonne pioche ! Se refaire la garde-robe à moindre coût... pourquoi se priver ?

Alors, ne manquez surtout pas ce Vide Dressing sans pour autant « vider » votre porte monnaie.

Le Comité des Fêtes

MARSSAC

DIMANCHE 22 MARS

VIDE DRESSING

SALLE MUNICIPALE DE 8H30 / 18H

Comité des Fêtes de Marssac

Le Wa-jutsu : 2015 démarre en trombe !



Un Kagami Biraki très suivi

C'est tout d'abord 2014 qui s'est achevé sur une belle note d'unité : par un froid dimanche d'hiver, à l'heure où d'autres sommeillaient encore bien au chaud, 29 pratiquants de Wa-Jutsu de Marssac, Terssac et même Toulouse se sont retrouvés à Terssac pour un cours commun très suivi. Cela a été l'occasion d'un travail de fond pendant plus de 3 heures sur la respiration et la stabilité, piliers fondamentaux de cet art martial. Convivialité oblige, l'auberge espagnole qui a suivi a été aussi un franc succès.

L'après-midi s'est déroulé en huis clos avec les pratiquants ceintures marrons et noires, qui ont validé une partie de leur programme supérieur... mais nous parlerons de ceci une autre fois !

Début 2015 n'a pas été en reste : le Kagami Biraki, qui se déroule lors des festivités du Nouvel An japonais, est un rendez-vous incontournable des Arts Martiaux Traditionnels.

La cérémonie annuelle des vœux ou Kagami Biraki, littéralement « briser le miroir », symbolise le retour de la lumière et renouveau de la vie en cette période de froid et de ténèbres. Pour les pratiquants d'arts martiaux elle a également une signification de remise en question : on fait le point sur l'année écoulée, et

lecture du Bushido, des remises de ceintures et les cadeaux aux enfants et aux encadrants.

Nous avons pu à cette occasion découvrir le magnifique Torii construit pour nos deux clubs par Franck, Ceinture Noire et Maître Charpentier des Compagnons des Devoirs, et décoré par Nathalie,



on se fixe les buts pour celle qui vient.

Les clubs de Wa-Jutsu de Terssac et Marssac ont respecté cette coutume ce 17 janvier. Cette année, c'était notre club associé de Terssac qui se chargeait de l'organisation. La cérémonie a été très traditionnelle, avec les démonstrations enfants et adultes, la

mère d'Alicia et Anthony, deux pratiquants adolescents très assidus. C'est le portail symbolique des Japonais, qui nous permet de laisser derrière nous le monde du quotidien pour entrer dans l'univers de la pratique de notre art martial.

La convivialité n'a pas été négligée, avec un

apéritif qui a réuni pratiquants et spectateurs en présence de Monsieur le Maire Robert Azaïs et qui s'est poursuivi par un repas très chaleureux. Les représentants de la mairie de Marssac étaient de leur côté retenus par le repas des aînés.

Le programme du printemps est aussi chargé : le 22 mars aura lieu un entraînement convivial, mais cette fois destiné à tous les clubs de Wa-Jutsu du Grand Sud (Aquitaine/Midi-Pyrénées/Languedoc Roussillon). La réforme de la carte des régions s'appliquera bien en avance pour tous ces pratiquants !

Les mois à venir devraient voir aussi des passages de grades importants, potentiellement de nouveaux encadrants, et même un nouveau... mais chut, c'est un secret qui se dévoilera une fois mûr !

Plus d'infos, plus de photos sur www.jujutsu-traditionnel-81.fr

6^{ème} salon d'expression libre de Marssac



L'association Atelier-Rencontre-Artiste a tenu son 6^{ème} salon d'expression libre de Marssac les 14 et 15 février dans une ambiance très conviviale. Ce sont 85 exposants qui se sont déplacés représentant 292 œuvres et un public encore plus nombreux environ 500 personnes sur

2 jours. L'association tient à remercier tous les participants ainsi que tous nos sponsors, bénévoles et les membres de l'association qui ont contribué à la réussite de ce salon.

Résultats des prix

La mairie de Marssac sur Tarn représentée par Monsieur Thierry Mallet, adjoint, a remis la médaille de la ville de Marssac sur Tarn.

- Prix de peinture de la municipalité de Marssac : Madame Odile Jeanzac (81400 Carmaux)
- Prix de sculpture de la municipalité de Marssac : Monsieur Jean-Claude Champagnol (81580 Lagrave)
- Prix de l'association Atelier Rencontre Artiste : Madame Maria Hart (81100 Castres)
- Prix du public 2015 : Madame Carole Assie (09130 Artigat)



Résultats de la tombola

Nos invités d'honneur Messieurs Michel Alet et Yves Benoit ont eu la gentillesse d'offrir une de leurs œuvres pour la tombola.

- Tableau de Michel Alet (faux amour...) gagné par Madame Chris Segura (81990 Salies).



- Sculpture de Yves Benoit (la fourmi) gagnée par Madame Odette Cavalié (81000 Albi).



Nous vous attendons toujours aussi nombreux pour le 7^{ème} salon d'expression libre de Marssac les 13 et 14 février 2016.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous connecter sur notre site internet : www.atelier-rencontre-artiste.com.

Michel GRAFF, Président



Retour en images sur le repas de nos aînés





La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture : le mercredi de 15h00 à 17h30

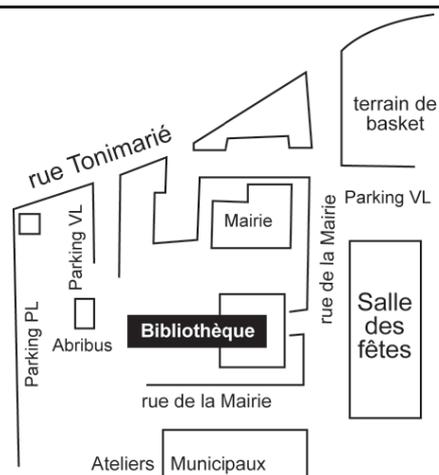
le vendredi de 15h00 à 17h30

le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an - marssacbiblio@laposte.net

+ de 12 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



Par soucis d'économie (frais postaux), cet article tient lieu de convocation pour tous nos adhérents. Venez nombreux !

Nouveautés

ELLE ET LUI de Marc Levy (roman)
LE MARCHAND DE SABLE de LARS KEPLER (policier)

Assemblée générale de la bibliothèque

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 18 mai 2015 à 17h après la permanence.

Ordre du jour : bilan de l'année écoulée. Bilan moral et financier.

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompiers	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557